Commission Consultative Paritaire des Agents Contractuels

Élections professionnelles du mardi 3 décembre 2019

de 9 h30 à 17 h30

QUELS PERSONNELS CONCERNÉS ?

Sont concernés les BIATSS contractuels, enseignants contractuels, chercheurs, ATER, allocataires de recherche :
- Justifiant d'un contrat d'une durée minimale de six mois en cours à la date du scrutin dans l'établissement,
- Étant à la date du scrutin, en fonction depuis au moins deux mois (ou en congé rémunéré, en congé parental, en congé non rémunéré autres que ceux prévus aux articles 20, 22 et 23 du décret du 17 janvier 1986).



COMPÉTENCES DE LA CCPAC

La Commission Consultative Paritaire des Agents Contractuels (CCPAC) doit être consultée :

- Avant les décisions individuelles relatives aux licenciements ou les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme,

- Elle peut être consultée sur toute autre question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

LA FORCE DU SGEN – CFDT

La négociation est une des valeurs fondatrices du Sgen-Cfdt : négocier pour obtenir des avancées concrètes pour les personnels.
Négocier, cela peut être DENONCER des propositions INADMISSIBLES, c'est surtout faire des PROPOSITIONS, être constructifs !
Le Sgen-Cfdt est la seule organisation syndicale qui regroupe toutes les catégories de personnels, non corporatiste il est le mieux à même pour représenter et défendre tous les personnels.
Le Sgen-Cfdt a fait le choix d'appartenir à la CFDT, première confédération en France avec 621 274 adhérents, des hommes (52%), des femmes (48%), qui travaillent dans tous les secteurs professionnels, dans les petites et les grandes entreprises, dans le privé en majorité, dans le public et dans toutes les régions de France.



Au niveau national, en tant que signataire du protocole à l'origine de la loi, et préoccupé par le dévoiement du processus de titularisation Sauvadet, le Sgen-CFDT exige :

une titularisation sans concours sous condition de durée pour les contractuels

des informations plus régulières dans le suivi de carrière et de la transparence dans les affectations

des formations plus adaptées au parcours professionnel de chacun

des emplois à temps plein pour celles et ceux qui le souhaitent

des indemnités comme les titulaires

un cadre d'emploi comme pour les contractuels enseignants

une meilleure prise en compte des parcours antérieurs

Les principes qui continueront de conduire l'action de vos élus Sgen-Cfdt :

HARMONISATION des pratiques et des statuts, grille indiciaire à l'identique par rapports aux titulaires et entre les contractuels.

TRANSPARENCE et ÉQUITÉ dans les répartitions des primes et des indemnités,

MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT des contractuels à leur arrivée, durant leur présence et, le cas échéant, au départ de l'établissement.



VOTEZ ET APPELEZ A VOTER SGEN-CFDT

C'EST REVENDIQUER

UNE PRÉSENCE SYNDICALE

CONSTRUCTIVE A LA CCPAC !!!

Nous contacter : paris@sgen.cfdt.fr